

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « TEISSEIRE KID'S WEEK »

ARTICLE 1

La société TEISSEIRE FRANCE S.A.S dont le siège social est situé 482, avenue Ambroise Croizat BP 50001 38926 CROLLES Cedex – au capital de 1 912 936 euros – inscrite au RCS de Grenoble B 057 504 599 –APE 744B - - organise un jeu du 15 février 2010 au 26 février 2010 intitulé : « TEISSEIRE KID'S WEEK »

ARTICLE 2

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation de ce jeu-concours ainsi que leurs familles (même nom, même adresse).

ARTICLE 3

Pour participer, il suffit de se rendre dans l'un des établissements partenaires de l'opération dont la liste sera communiquée ultérieurement, entre le 15 février 2010 et le 26 février 2010 compris. Chaque établissement disposera de 200 tickets à gratter dont certains seront gagnants. Ces tickets seront remis par un responsable de l'établissement aux personnes se présentant dans l'enceinte de l'établissement la veille de l'animation TEISSEIRE dans la station. Il sera distribué 3 bulletins maximum par participant, par bar et par jour.

ARTICLE 4

Les dotations mise en jeu sont les suivantes :

- 10 tee-shirts d'une valeur unitaire de 15 €
- 5 bonnets d'une valeur unitaire de 15 €
- 25 consommations gratuites à base de sirop d'une valeur unitaire de 3 €

ARTICLE 5

Les lots correspondants aux tickets gagnants seront remis en mains propres dans les bars participant à l'événement. La société organisatrice TEISSEIRE FRANCE S.A.S ne saurait être tenue pour responsable si un gagnant ne se présente pas le jour de la remise des lots. La dotation gagnée ne sera ni remboursée, ni échangée.

ARTICLE 6

Le règlement de ce jeu-concours peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse de la société : TEISSEIRE FRANCE S.A.S - jeu-concours TEISSEIRE KID'S WEEK, 482, avenue Ambroise Croizat BP 50001 38926 CROLLES Cedex.

Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera accepté.

ARTICLE 7

Il ne sera répondu à aucune demande (téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu-concours.

ARTICLE 8

Les participants, s'ils sont gagnants, autorisent la société TEISSEIRE FRANCE S.A.S à utiliser à titre publicitaire en tant que tels leur nom, adresse et photographie, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate de la participation.

ARTICLE 10

TEISSEIRE FRANCE S.A.S ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, les dotations, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation et de remettre aux gagnants un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 11

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par TEISSEIRE FRANCE S.A.S dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 12

Les renseignements fournis lors de la remise des lots peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander de ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi informatique et libertés, sur simple demande écrite à, TEISSEIRE FRANCE S.A.S - jeu-concours TEISSEIRE KID'S WEEK, 482, avenue Ambroise Croizat BP 50001 38926 CROLLES Cedex.

ARTICLE 13

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com> et dans les établissements participant à l'opération.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.